

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

P.V. n° 134
Dossier n° 11

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU l'arrêté GRH/PERS/SPP n° 2022-5060 du 21 décembre 2022,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au bilan financier du « coût du lauréat », concernant les recrutements suite aux concours externes de caporal SPP, en 2023,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- De valider le bilan financier joint en annexe à cette délibération ;
- De m'autoriser à émettre un titre de recette, à tout SDIS recrutant un candidat inscrit sur la liste d'aptitude établie à l'issue de ce concours.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU

Bilan financier des concours externes de caporal de SPP 2023

Charges directes	Montant TTC
CDG 77	587 500 €
Organisation des épreuves physiques	234 219 €
Organisation des épreuves orales	28 734 €
Total charges directes	850 453 €
Charges indirectes	Montant TTC
Masse salariale	294 188 €
Total charges indirectes	294 188 €
Total charges directes et indirectes	1 144 641 €